

## Délibération N°2024-13

# Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 janvier 2024 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2024 de Storengy

### Participaient à la séance :

Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER, Ivan FAUCHEUX, Valérie PLAGNOL et Lova RINEL, commissaires.

## 1 Contexte et cadre juridique

L'article L. 421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « *les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs* ».

En application des dispositions de l'article L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « *veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire* ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

La délibération n° 2020-011 du 23 janvier 2020 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et Géométhane, dit « tarif ATS2 » a introduit un mécanisme de régulation incitative applicable à l'ensemble des projets des opérateurs de stockage dont le budget est supérieur à 20 M€, et donne la possibilité à la CRE de l'appliquer à certains projets dont le budget est inférieur à ce seuil. Ce mécanisme a pour objectif d'inciter les opérateurs de stockage à la maîtrise de leurs dépenses d'investissement.

Le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2023 a été initialement approuvé par la CRE dans sa délibération du 26 janvier 2023<sup>1</sup>. Storengy a soumis à la CRE à mi-année une version révisée de ce programme pour 2023, que la CRE a approuvée dans sa délibération du 13 septembre 2023<sup>2</sup>. La CRE a par ailleurs demandé à Storengy de présenter, pour juin 2024, un bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2023.

Storengy a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2024 le 27 novembre 2023.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2024.

---

<sup>1</sup> Délibération n° 2023-41 de la CRE du 26 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2023 de Storengy

<sup>2</sup> Délibération n° 2023-282 du 13 septembre 2023 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 et portant approbation du programme d'investissements 2023 révisé de Storengy

## 2 Principaux éléments du programme d'investissements pour l'année 2024 de Storengy

Pour l'année 2024, Storengy présente un programme d'investissements de 258,1 M€. Ce budget est en hausse de 31,4 % par rapport au budget révisé pour l'année 2023, qui s'élève à 196,3 M€<sup>3</sup>.

La hausse du budget s'explique principalement par l'achat du gaz coussin pour le projet de développement de deux cavités salines à Etrez. Elle est également due à l'augmentation des dépenses des projets majeurs, résultant du pic de réalisation de la rénovation de l'atelier de traitement à Chémery et du renouvellement des installations de compression à Etrez. Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse des dépenses liées au programme « Intégrité et obsolescence », où les études et la phase de réalisation ont été reportées.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2024 est la suivante :

Postes (M€)	Révisé 2023	Demande 2024
Plan de rénovation :	59,6	89,2
- Renovations à l'étude	0,4	-
- Projets majeurs en cours de réalisation	59,2	89,2
Développement de capacité	1,7	39,7
Programmes :	99,0	90,8
- Intégrité et obsolescence	79,0	66,3
- Sureté et sécurité	11,7	11,8
- Réduction des émissions de méthane	3,3	5,0
- Performance	5,0	7,7
Investissements courants :	35,79	38,4
- Travaux régionaux	9,6	14,1
- Petits projets industriels	16,3	11,5
- Informatique	9,8	12,8
<b>Total</b>	<b>196,3</b>	<b>258,1</b>

Les comparaisons de la présente délibération sont effectuées entre les dépenses demandées par Storengy pour l'année 2024 et le dernier budget pour 2023 approuvé par la CRE, soit le programme révisé 2023 transmis à mi-année.

### 2.1 Plan de rénovation

Les dépenses du plan de rénovation correspondent en 2024, d'une part, à l'avancement de phase de réalisation des projets majeurs et, d'autre part, à la fin des travaux du projet de raccordement à la grille d'interconnexion à Etrez.

Storengy demande un budget pour 2024 de 89,2 M€ pour la réalisation des projets. Le budget du plan de rénovation est en hausse de 49,6 % par rapport au budget approuvé pour l'année 2023.

<sup>3</sup> Délibération n° 2023-282 du 13 septembre 2023 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2022 et portant approbation du programme d'investissements 2023 révisé de Storengy

Cette hausse des dépenses s'explique par la réalisation en cours de plusieurs projets, avec le début des travaux sur la compression du site d'Etrez (+19,3 M€) ou la poursuite de la rénovation des unités de traitement du site de Chémery (+15,8 M€). Par ailleurs, les dépenses du projet de remplacement d'un compresseur à Gournay (-5,5 M€) et des travaux de raccordement de la grille d'interconnexion à Etrez (-1,6 M€) sont en baisse par rapport à 2023.

## 2.2 Programmes pluriannuels

Les programmes pluriannuels sont des programmes transverses concernant plusieurs sites, pilotés par les équipes centrales de Storengy. Storengy indique que ces projets répondent pour la majeure partie d'entre eux à des problématiques liées à la réglementation, à la sécurité, ou à la sûreté industrielle.

### 2.2.1 Programme intégrité et obsolescence

Le budget du programme « Intégrité et obsolescence » demandé par Storengy pour 2023 est en baisse de 16 % par rapport au budget révisé pour l'année 2023. Cette baisse est associée principalement à la baisse des dépenses des programmes « Intégrité Canalisation » et « Automatismes ».

La ventilation du programme intégrité et obsolescence pour l'année 2024 est la suivante :

en M€	Révisé 2023	Demande 2024
Programme « Puits »	36,0	36,0
Programme « Intégrité Canalisations »	21,9	11,6
Programme « Compression »	6,8	6,7
Autres programmes	14,3	12,0
<b>Total</b>	<b>79,0</b>	<b>66,3</b>

Le programme « Puits » porte sur la rénovation des puits d'exploitation et de contrôle de Storengy. L'objectif est notamment de garantir le respect des contraintes réglementaires. Après un renforcement progressif, le programme a atteint le rythme cible de traitement de 8 à 10 puits par an en 2023, toutes phases confondues (phase préparatoire, phase du puits, phase de remise en service). Les dépenses sont stables en 2024.

Le programme « Intégrité Canalisations » vise à surveiller, anticiper et remédier à la dégradation des canalisations. Le budget du programme est en baisse avec d'une part la replanification et le report pour 2025 des études détaillées à Beynes et à Germigny et d'autre part le report de la phase de réalisation pour la rénovation du réseau d'effluents à Chémery en raison d'un mouvement social.

Le programme « Compression » porte sur la maintenance préventive et corrective des compresseurs et des autres équipements composant les ateliers de compression. Les dépenses sont stables en 2024.

Les autres programmes portent sur :

- l'électronique, l'informatique industrielle et les automates (1,5 M€) ;
- l'interface puits/surface (4,2 M€) ;
- les installations de traitement (2,0 M€) ;
- le comptage (1,5 M€).

La baisse du poste « autres programmes » est essentiellement liée au décalage des travaux à Germigny et à Beynes, ainsi qu'à la diminution du nombre d'opérations majeures prévues en 2024 dans le cadre du programme « puits surface ».

## 2.2.2 Programme sûreté/sécurité

Le budget du programme « sûreté / sécurité » demandé par Storengy pour 2024 est stable. *[Confidentiel]*.

La ventilation du programme sûreté et sécurité pour l'année 2024 est la suivante :

en M€	Révisé 2023	Demande 2024
Prévention des risques industriels	<i>[Confidentiel]</i>	<i>[Confidentiel]</i>
Sûreté du patrimoine	<i>[Confidentiel]</i>	<i>[Confidentiel]</i>
Prévention des risques technologiques	<i>[Confidentiel]</i>	<i>[Confidentiel]</i>
<b>Total</b>	<b>11,7</b>	<b>11,8</b>

Le programme de prévention des risques industriels (PPRI) de Storengy a été mis en place après la réalisation d'audits de sécurité industrielle sur les sites de stockage en exploitation en 2015/2016, qui ont conduit à la mise à jour de la politique de sécurité industrielle de Storengy. *[Confidentiel]*.

Le programme sûreté du patrimoine intervient à la suite d'audits menés par les administrations territoriales (préfectures/DREAL) sur l'ensemble des sites de stockage. Les résultats de ces audits conduisent à renforcer la sûreté des sites industriels. *[Confidentiel]*.

Le programme plan de prévention des risques technologiques (PPRT) porte sur la réduction de la probabilité d'un accident majeur et sur la maîtrise de ses conséquences autour des sites industriels. Il n'y a pas de dépenses prévues en 2024.

## 2.2.3 Programme de réduction des émissions de méthane

Les émissions de méthane de Storengy (169 kt de CO<sub>2</sub>éq en 2022) sont essentiellement issues :

- de l'exploitation des sites de stockage qui représente environ 64 % des émissions de méthane (principalement des émissions issues des compresseurs) ;
- des mises à l'évent lors des actions de maintenance représentent environ 20 % des émissions;
- des émissions fugitives (fuites diffuses sur les équipements) et des incidents représentent respectivement environ 9 % et 7 % des émissions totales.

Le programme de réduction des émissions de méthane vise la réduction de 40 % par rapport à 2016, d'ici 2025, des émissions de méthane de Storengy. Il porte sur 3 axes : la détection et le *reporting*, la réduction des mises à l'évent, et la réduction des émissions des compresseurs.

Le programme, qui a débuté en 2022, va être poursuivi en 2024 avec un budget de 5,0 M€ en hausse (+1,7 M€) par rapport au budget révisé pour l'année 2023. Les travaux prévus en 2024 concernent les mesures et la réduction des mises à l'évent avec l'installation de débitmètres pour le monitoring des émissions en continu, le début du projet de recompression fixe à Etrez et la poursuite des travaux de changement des garnitures sur les compresseurs de Chémery.

## **2.2.4 Programme de performance**

Afin d'améliorer les caractéristiques de ses produits SERENE, Storengy a structuré un programme pluriannuel visant à l'amélioration des performances de trois des quatre sites de stockage commercialisés sous en tant que produits SERENE.

Le budget est estimé à 7,7 M€, en hausse de 2,7 M€ par rapport au révisé 2023. Les travaux envisagés en 2024 visent notamment à poursuivre le processus d'achat de l'unité de maintenance au câble des puits et à réaliser cinq opérations de nettoyage des puits à Chémery et Germigny.

## **2.3 Investissements courants**

### **2.3.1 Travaux régionaux**

Les travaux régionaux demandés par Storengy représentent un budget de 14,1 M€ en 2024 avec un budget en hausse de 44 % (+4,3 M€). Ces travaux recouvrent :

- le démarrage des travaux sur l'ensemble des sites pour répondre aux obligations réglementaires du décret tertiaire qui vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments ;
- la poursuite du plan de renouvellement des véhicules lourds ;
- les études sur la faisabilité d'un turbo-expandeur et le remplacement du moteur d'un compresseur à Chémery.

### **2.3.2 Petits projets industriels**

Les petits projets industriels n'entrent pas dans les catégories précédentes et nécessitent une phase d'étude en amont de la phase de réalisation afin de définir la solution technique à mettre en œuvre. Ces projets sollicitent plusieurs corps de métier et nécessitent la mise en place d'une gestion de projet.

Storengy demande un budget de 11,5 M€ en 2024, en baisse de 29 % (-4,8 M€) par rapport au budget révisé pour l'année 2023. Cette baisse est induite par une baisse du nombre des projets en cours de réalisation.

### **2.3.3 Informatique**

Les projets de la mission informatique répondent aux enjeux de sécurisation des systèmes industriels, d'efficacité des outils d'exploitation et de maintenance, de valorisation de la donnée et de pilotage industriel.

Storengy demande un budget relatif aux projets informatiques de 12,8 M€ en 2024. Les dépenses sont en hausse de 30 % (+3 M€) par rapport au budget révisé pour l'année 2023. En 2024, Storengy prévoit de renforcer la cybersécurité et de faire évoluer la nouvelle version de la plateforme SAP (éditeur de logiciels de gestion de processus métier).

### 3 Analyse de la CRE concernant les projets et programme en cours

#### 3.1 Le projet « Compression Gournay »

La zone alimentée en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B) dispose d'un point d'entrée depuis la Belgique et d'un seul stockage de gaz, celui de Gournay. 1,3 million de consommateurs étaient alimentés en gaz B en 2020. Leur conversion au gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H) est prévue sur la période 2020-2028.

La conversion des consommateurs de la zone B conduit à une réduction de la demande de gaz B dans la zone. Le besoin d'utilisation du stockage de Gournay va donc se réduire progressivement jusqu'à sa conversion au gaz H prévue en 2026. Les compresseurs du site doivent permettre d'assurer de faibles débits durant cette phase de conversion. Le parc de compression du site (constitué de trois turbocompresseurs) n'a pas été dimensionné pour assurer ces débits.

Le projet prévoit le remplacement anticipé d'un compresseur mis en service en 1996 par un électrocompresseur qui permet d'assurer des petits débits et offre une flexibilité accrue en termes d'arrêt/démarrage.

La CRE a approuvé le projet en juillet 2020<sup>4</sup>. Elle a fixé un budget cible de 34,5 M€ en mai 2021<sup>5</sup> en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

La commande du compresseur a été effectuée en février 2021. Le démarrage des travaux a eu lieu fin 2021. En 2023, la réhabilitation du bâtiment et les travaux de génie civil ont été finalisés. La mise en service prévue initialement en 2023 est décalée au premier trimestre 2024 en raison d'un décalage du planning en lien avec le mouvement social des mois de mars-avril et des difficultés techniques à finaliser les travaux de tuyauterie pour le raccordement du compresseur. Le coût à terminaison s'établit désormais à 36,1 M€ (+1,2 M€ par rapport au budget révisé lors du bilan à mi-année 2023). Il reste dans la fourchette haute de la bande de neutralité.

#### 3.2 Le projet « Traitement Chémery »

Le site de Chémery est réparti en deux sous-sites, Chémery Principal et Chémery Développement, raccordés à des puits distincts et disposant d'ateliers propres permettant la désulfuration et déshydratation du gaz.

Le projet de Storengy prévoit le remplacement partiel des unités de traitement de Chémery Principal, mis en service en 1968. L'atelier de Chémery Principal sera arrêté, et les capacités de traitement équivalentes seront reconstruites sur Chémery Développement. L'ensemble des puits seront alors raccordés à ce dernier.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2021<sup>6</sup>. Elle a fixé un budget cible de 132,3 M€ en janvier 2022<sup>7</sup> en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

En 2022, les études de détails et les premiers travaux préparatoires (création de la base vie, fouilles de reconnaissance) ont été réalisés. Après avoir conclu la majorité des marchés de fourniture et de travaux en 2023, Storengy envisage de poursuivre ce processus cette année, avec pour objectif de contractualiser les lots « tuyauteries » et « électricité, instrumentation, automatisme ». En 2024, l'opérateur va aussi réaliser les travaux de tuyauterie (raccordement pour l'installation et la mise en service de la nouvelle détente, les travaux de dégoullottage des collecteurs).

Le coût à terminaison a été revu à la baisse (-1,4 M€ par rapport au budget révisé lors du bilan à mi-année 2023) à 139,0 M€. Cette réévaluation provient d'une précision des coûts à l'issue de la passation des marchés.

---

<sup>4</sup> Délibération n° 2020-186 de la CRE du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Storengy

<sup>5</sup> Délibération n° 2021-128 de la CRE du 6 mai 2021 portant décision relative à la définition du budget cible du projet « Compression Gournay » de Storengy

<sup>6</sup> Délibération n° 2021-18 de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Storengy

<sup>7</sup> Délibération n° 2022-29 de la CRE du 27 janvier 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de remplacement de l'atelier de traitement du site « Chémery principal » de Storengy

### 3.3 Rénovation de la compression du site d'Etrez

Le site d'Etrez dispose d'un volume utile de 7,9 TWh et représente environ 20 % du débit de pointe des stockages français.

Le projet porte sur le remplacement de deux compresseurs de secours fonctionnant au gaz naturel par un électro-compresseur de capacité équivalente. Un nouvel atelier de compression sera construit sur le site et l'alimentation électrique du site devra être renforcée.

La CRE a approuvé le projet en janvier 2022<sup>8</sup>. Elle a fixé un budget cible de 102,5 M€ en décembre 2022<sup>9</sup> en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

En 2023, Storengy a pu procéder à la commande des équipements à longs délais d'approvisionnement (compresseur, certaines vannes et pièces détachées). L'opérateur a également initié le démantèlement des anciens turbo-compresseurs.

En 2024, le projet entrera dans sa phase de réalisation avec la poursuite des travaux de démantèlement, la passation des commandes, ainsi que les travaux préparatoires à l'installation du nouveau compresseur (électricité, tuyauterie, génie civil).

Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 103,8 M€. Il est stable par rapport au budget révisé lors du bilan à mi-année 2023. Cette réévaluation est issue d'une mise à jour des dépenses en tenant compte des projections d'inflation IPCH de la Banque de France.

### 3.4 Projet de développement de capacité sur le site d'Etrez

Le site d'Etrez est un site en cavité saline d'un volume de 7,9 TWh et un débit de soutirage de 360 GWh/j. Le projet prévoit le raccordement de deux cavités salines actuellement en saumure afin d'augmenter le volume de stockage du site d'Etrez de 1,6 TWh (soit 1,2 % des capacités françaises).

L'augmentation du volume utile permettra de disposer, sur une durée plus longue, des capacités de soutirage du site qui représentent environ 15 % du débit de soutirage des stockages français. En revanche, le projet ne permettra pas d'augmenter le débit à la pointe pour pallier la défaillance d'une autre infrastructure, en l'absence de renforcement des capacités de compression.

La CRE a approuvé le projet de développement de 1,6 TWh<sup>10</sup> supplémentaire sur le site d'Etrez pour un budget d'investissement maximal de 71,82 M€. La couverture des coûts d'investissement au-delà de ces plafonds sera étudiée au cas par cas par la CRE.

En 2023, Storengy a réussi à acquérir 64 % du gaz coussin nécessaire pour les deux cavités. En 2024, l'opérateur prévoit de finaliser les achats de gaz coussin, ainsi que les études de base, les études d'impact environnemental et l'étude de danger.

Le coût à terminaison 71,8 M€ est stable.

---

<sup>8</sup> Délibération n° 2022-15 de la CRE du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Storengy

<sup>9</sup> Délibération n° 2022-337 de la CRE du 13 décembre 2022 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de rénovation de la compression du site d'Etrez de Storengy

<sup>10</sup> Délibération n° 2023-41 du 26 janvier 2023 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2023 de Storengy



### 3.5 Autres projets en cours de réalisation

#### Etrez - Nouvelle grille d'interconnexion

Sur le site d'Etrez, les travaux préparatoires au raccordement, d'ici 2023, à la nouvelle grille d'interconnexion de GRTgaz construite dans le cadre du projet Val de Saône sont en cours. Une partie des travaux prévus lors d'un arrêt du site en 2022 n'a pas pu être réalisée du fait d'un mouvement social chez GRTgaz. Les travaux de raccordement sous indisponibilité du site ont été réalisés en 2023. En 2024, Storengy va poursuivre des travaux de levées de réserves et le démantèlement de l'ancienne grille d'interconnexion.

Le coût à terminaison est réévalué à la hausse (+0,9 M€ par rapport au budget révisé lors du bilan à mi-année 2023) à 29,9 M€. Cette hausse est liée à l'impossibilité d'accès aux installations en 2022 qui conduit à des surcoûts du fait de la prolongation de la mobilisation des entreprises engagées.

#### Chémery - Traitement des effluents

Le projet porte sur l'installation sur le site d'une unité permettant le traitement des effluents<sup>11</sup> du site du Chémery qui sont actuellement expédiés par camion vers une unité de traitement.

La CRE a approuvé la réalisation du projet en janvier 2022<sup>12</sup>.

Des compléments d'études ont été demandés par la DREAL et réalisés en 2022. La préparation des travaux a commencé en novembre 2023. Les travaux et la mise en service auront lieu en 2024.

Le coût à terminaison est réévalué à la hausse (+1,9 M€ par rapport au budget révisé lors du bilan à mi-année 2023), atteignant désormais 6,2 M€. Cette augmentation est attribuable aux résultats des études complémentaires demandées par la DREAL.

## 4 Analyse de la CRE concernant les demandes d'approbation pour de nouveaux projets et programmes

Dans le cadre des travaux régionaux, Storengy demande l'approbation de 200 k€ d'études pour un projet de récupération de l'énergie de détente du gaz.

La CRE constate qu'un projet similaire en cours chez un autre opérateur présente des résultats opérationnels qui ne sont pas satisfaisants à ce stade. Dans l'attente des résultats définitifs dans le projet similaire, la CRE n'approuve pas ces dépenses d'études.

---

<sup>11</sup> Les effluents des sites de stockage en aquifère (eaux de soutirage et effluents des installations de traitement du gaz) sont des déchets liquides composés très majoritairement d'eau, mais aussi de petites quantités de composés soufrés, d'hydrocarbures lourds, de tetraethylene glycol et de méthanol.

<sup>12</sup> Délibération n° 2022-15 du 20 janvier 2022 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2022 de Storengy

## Décision de la CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation.

### Approbation du programme d'investissements 2024

Pour l'année 2024, la CRE approuve le programme d'investissements demandé par Storengy à l'exception des dépenses associées à la réalisation d'études sur la récupération de l'énergie de détente (0,2 M€). Celui-ci se répartit de la façon suivante :

en M€	Demande 2024	Autorisation 2024
Plan de rénovation	89,2	89,2
Programme intégrité et obsolescence	66,3	66,3
Programme sûreté/sécurité	11,8	11,8
Programme performance	7,7	7,7
Programme de réduction des émissions de méthane	5,0	5,0
Investissements courants	38,4	38,2
Développement de capacité	39,7	39,7
<b>Total</b>	<b>258,1</b>	<b>257,9</b>

La CRE demande à Storengy d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario hors réalisation de l'investissement et présentant ses conséquences sur les performances du site concerné, ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Storengy de lui présenter, avant le mois de juillet 2024, un bilan intermédiaire d'exécution de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy. Elle sera transmise au ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

*Délibéré à Paris, le 24 janvier 2024.*  
 Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
 La Présidente,

Emmanuelle WARGON